

Pour une PAC qui soutienne des filières durables

Le contexte

- Un contexte économique instable : libéralisation des marchés, volatilité des prix, crises successives, revenus agricoles en berne.
- Un contexte social inquiétant : baisse constante du nombre d'agriculteurs, vieillissement de la population : seuls 6,5 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans !
- Un accès au foncier et aux capitaux de plus en plus difficile.
- Des préoccupations environnementales grandissantes.

Ce que nous regrettons

La PAC, dans sa forme actuelle, est impuissante pour répondre à ces défis :

- plus qu'un véritable projet commun, la PAC s'est peu à peu transformée en une somme d'intérêts nationaux, régionaux ou sectoriels
- elle ne permet pas d'agir sur les marchés, en intervenant notamment temporairement sur l'offre, alors que c'est essentiel pour que les agriculteurs puissent vivre de leur métier
- les paiements découplés versés à l'hectare sont peu efficaces et créent des dérives (situations de rente, concentrations, etc.)

Les enjeux

- Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Europe
- Sécuriser le revenu des agriculteurs et leur donner de la visibilité pour qu'ils continuent à assurer la sécurité alimentaire de l'Europe.
- Développer les activités agricoles tout en protégeant efficacement les ressources.

Ce que nous voulons

Pour garantir la sécurité alimentaire, la PAC doit se doter d'un budget ambitieux, favorisant le développement de filières structurées et dotées de véritables stratégies pour :

- ▶ maintenir des agriculteurs nombreux et accompagner le développement d'exploitations de type familial sur tous les territoires ;
- ▶ favoriser la création et le partage de valeur ;
- ▶ sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires économiques ;
- ▶ construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire et maîtrisant et valorisant l'impact environnemental de l'agriculture.

Nos propositions pour la PAC post 2020

1 Pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Europe, la PAC doit soutenir des exploitations de type familial

Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs : chaque Etat membre doit obligatoirement mettre en place une politique d'installation européenne

- intégration des spécificités jeunes dans tous les outils communs : majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels,
- exclusion du critère « jeune » des critères discriminants,
- renforcement du top-up jeune.

Elaborer une définition européenne de l'agriculteur actif, adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et en exclure les retraités.

Cette définition doit permettre de :

- favoriser l'accès au foncier en limitant les situations de rente,
- cibler les aides vers les agriculteurs, qui vivent véritablement de l'agriculture,
- pour les agriculteurs en fin de carrière, conditionner le maintien des aides à un projet de transmission, y compris pour les parts détenues en société.

Soutenir à l'échelle européenne le développement de l'agriculture de groupe en reconnaissant les jeunes et plus largement les agriculteurs qui choisissent cette voie.

2 Une Pac qui oriente les filières vers davantage de création et de partage de valeur

Cibler les soutiens vers le développement de filières organisées et durables. Les soutiens de la PAC ne doivent pas simplement être des outils de maintien des productions en difficulté, mais doivent :

- accorder une majoration systématique pour les jeunes agriculteurs et cibler des jeunes qui s'installent dans des filières qui se sont fixé des objectifs d'augmentation de production ;
- répondre à des objectifs de filières ambitieux, travaillés avec l'ensemble des acteurs ;
- agir comme leviers pour le développement via des conditions d'accès à ces soutiens : regroupement de l'offre, différenciation, développement des relations inter filières, de la contractualisation, etc.

Ces soutiens peuvent prendre la forme **d'aides couplées** à destination des agriculteurs ou de renforcement des **aides à l'investissement** dans les exploitations agricoles et les filières.

3 Une PAC qui sécurise le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques et qui renforce la résilience des exploitations

Pour sécuriser le revenu des agriculteurs, la PAC doit permettre le développement d'outils de gestion des risques complémentaires, financés par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées, tout en conservant un soutien de base, à travers :

- **La mise en place de nouveaux outils de gestion des risques** (climatiques), sanitaires et économiques (et le renforcement de ceux qui existent) fortement incitatifs associant des mécanismes publics et privés et sécurisant la capacité d'entreprendre des agriculteurs :

- ▶ **Le renforcement d'outils assurantiels** adaptés aux spécificités des territoires et attractifs pour le maximum d'agriculteurs, qui interviennent en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité ;

- ▶ **La création de fonds de mutualisation nationaux**, appuyés sur des fonds sectoriels, gouverné par la profession agricole, cofinancé à 35% par la filière et 65% par les pouvoirs publics, abondés par les agriculteurs et l'ensemble des maillons des filières et du territoire.

- ▶ En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, **la mise en place d'un dispositif contra-cyclique** entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre, associé à des outils de régulation des marchés et d'anticipation et de gestion des crises.

- Pour les jeunes, **une prise en charge avantageuse** des dispositifs de gestion des risques pendant les 10 premières années de l'installation.

- Un **contrôle** par des instances publiques de ces outils contra-cycliques et assurantiels devra être mis en place.



4 Une PAC qui construise un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire, et l'environnement

Mettre en place un grand plan d'investissement pour l'innovation :

- Intensifier la politique de recherche et de développement à l'échelle européenne
- Accompagner, favoriser et financer l'innovation sur les exploitations agricoles notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de stockage de matière organique dans les sols agricoles ;
- Développer des énergies renouvelables sur les exploitations ;
- Favoriser l'expérimentation de pratiques innovantes en matière d'environnement

Mettre en place une politique de protection des ressources basée sur des objectifs de résultats, via des dispositifs contractuels :

- Fixer, à l'échelle européenne, des objectifs de résultats mesurables, déclinés en objectifs nationaux ou régionaux ; mesurer les résultats à l'échelle de l'exploitation si c'est possible, ou à l'échelle territoriale.
- Définir des objectifs prioritaires comme la préservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, (via par exemple l'amélioration de la qualité des sols, le stockage du carbone, etc.) ;
- Favoriser des groupes d'échanges entre agriculteurs pour capitaliser sur les bonnes pratiques et s'appuyer sur ces collectifs pour une évaluation participative des résultats ;
- Mettre en place, par des démarches collectives, une rémunération des services environnementaux par une contractualisation impliquant acteurs privés et publics
- Mettre en place une aide de base rémunérant les services écosystémiques des exploitations.

Prendre en compte les territoires difficiles via le maintien de soutiens compensatoires visant à préserver une activité économique agricole dans tous les territoires, intégrant des critères de productivité et de nombre d'actifs.

Traiter différemment les sujets agricoles dans les négociations commerciales internationales. Traités de libre échange bilatéraux, organisation mondiale du commerce.



Jeunes Agriculteurs
14 rue la Boétie
75008 Paris

Tél. 01 42 65 86 17 51

www.jeunes-agriculteurs.fr



@JeunesAgri



Jeunes Agriculteurs Syndicat